

# PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

Un investissement total de

**479 M\$**

Principaux principes à respecter

Prévention, précaution, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement et prise en compte des particularités territoriales

## Cartographier

**Cartographier les zones inondables de manière cohérente à l'échelle des bassins versants afin de permettre l'analyse des risques liés aux inondations au Québec (8 M\$)**

1. Adopter une méthodologie standardisée et cohérente de la cartographie des aléas d'inondations.
2. Faire évoluer la méthodologie en fonction des nouvelles connaissances.
3. Cartographier les aléas d'inondations à l'échelle des bassins versants (8 M\$).
4. Réaliser une délimitation des secteurs inondés au-delà de la cartographie établie.

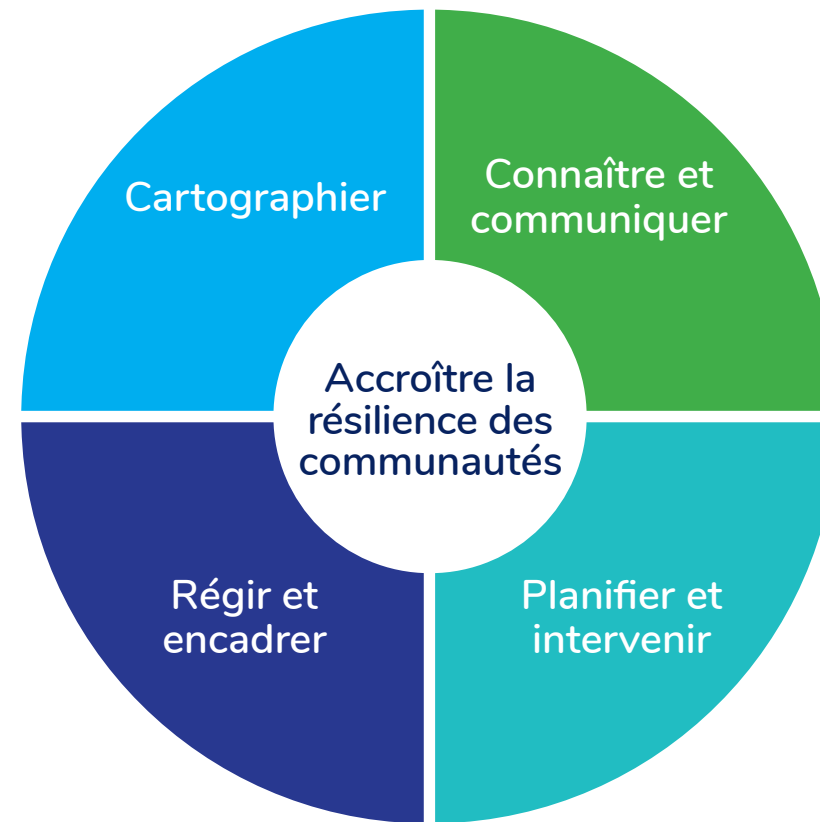
## Régir et encadrer

**Assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables**

5. Adopter un nouveau cadre normatif avec une approche de gestion des risques et des impacts sur l'environnement.
6. Apporter les modifications législatives et réglementaires nécessaires à une mise en œuvre rapide du nouveau cadre normatif.
7. Faire évoluer le cadre normatif pour tenir compte de l'ensemble des enjeux et des nouvelles connaissances.

**Établir des règles encadrant les ouvrages de protection contre les inondations**

8. Établir des règles sur la gouvernance et la responsabilité des ouvrages de protection.



## Planifier et intervenir

**Planifier à l'échelle des bassins versants les interventions en aménagement du territoire relatives aux inondations (89 M\$)**

9. Mettre en place des bureaux de projets pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle de certains bassins versants (89 M\$).

**Soutenir la mise en place de mesures de résilience et d'adaptation face aux inondations (345 M\$)**

10. Soutenir la réalisation d'aménagements résilients (270 M\$).
11. Soutenir la mise en place de mesures visant la relocalisation de bâtiments hors de secteurs jugés à risque élevé d'inondations (75 M\$).

## Connaître et communiquer

**Améliorer la prévisibilité des inondations (3 M\$)**

12. Accroître le réseau gouvernemental de surveillance des cours d'eau ainsi que de prévision et de suivi de l'étendue des crues.
13. Acquérir et rendre disponibles les données géospatiales nécessaires à la cartographie des zones inondables (3 M\$).

**Soutenir la planification (26 M\$)**

14. Améliorer la précision des connaissances hydrographiques et altimétriques (6 M\$).
15. Documenter la vulnérabilité du cadre bâti (5 M\$).
16. Recenser et localiser les ouvrages de protection contre les inondations présents sur le territoire (2 M\$).
17. Rendre disponibles les données concernant l'évolution des cours d'eau (5 M\$).
18. Développer les connaissances sur l'espace de liberté des cours d'eau (8 M\$).

**Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques (5 M\$)**

19. Poursuivre et augmenter les collaborations avec les instituts de recherche et faire une veille de l'évolution des connaissances et des meilleures pratiques sur la scène nationale et internationale (5 M\$).

**Favoriser le développement et le maintien de l'expertise relative aux inondations**

20. Poursuivre et bonifier la formation et la sensibilisation à l'intention des employés municipaux et des autres corps professionnels en lien avec l'application du nouveau cadre normatif.

**Améliorer l'accessibilité à l'information pour les différents publics (2 M\$)**

21. Évaluer les processus de communication à mettre en place afin d'améliorer le partage des informations liées à l'exploitation des ouvrages de retenue et de protection avec les parties prenantes.
22. Mettre en réseau les informations disponibles et les rendre accessibles aux différents acteurs et au grand public (2 M\$).

**Mieux diffuser l'information sur les risques liés aux inondations (1 M\$)**

23. Rendre accessible aux citoyennes et aux citoyens une source officielle permettant de savoir si une propriété est située en zones inondables (1 M\$).